



Séminaire du Groupe transversal « Inventer le Grand Paris » Labex Futurs Urbains (UPE)

L'esthétique du Grand Paris

Mardi 28 janvier 2020, 13h30-18h30
Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Belleville,
Salle des enseignants (1er étage)
60, Boulevard de La Villette, 75019 Paris

Coordination scientifique : Laurence Bassières, Cédric Ferial

L'esthétique est-elle une catégorie de l'aménagement du Grand Paris ?

Il s'agira dans le cadre de cette journée d'études d'interroger la manière dont l'esthétique a participé des réflexions et projets développés sur et autour du Grand Paris, à l'époque contemporaine.

Le terme lui-même forme avec les notions d'hygiène et de circulation une trilogie systématiquement reprise durant le premier XXe siècle, mais manque paradoxalement de définition précise, même s'il constitue un critère majeur des débats. L'élan modernisateur de l'après Seconde Guerre mondiale tend à lui substituer, dans les discours, des considérations numériques et fonctionnelles qui ne manqueront pas de nourrir, en retour, de nombreuses critiques sur le défaut d'esthétisme de l'extension galopante de Paris.

À ce contraste un peu trop simple entre une période héritière de la tradition « Beaux-arts », où la dimension esthétique aurait eu sa place, et un second XXe siècle qui l'aurait volontairement ignorée, il est possible d'opposer la continuité des considérations esthétiques dans la construction du regard sur l'agglomération capitale. Des écrits du XVIIIe siècle qui dénonçaient l'indignité des environs de la capitale aux reportages télévisés contemporains sur les bidonvilles et les « quartiers », le critère esthétique a constitué et constitue toujours l'une des justifications de l'action des réformateurs, des pouvoirs et des urbanistes sur l'espace de l'agglomération parisienne.

Groupe transversal de recherche Inventer le Grand Paris

Laurence Bassières (ensa La Villette, Ipraus-Ausser) ; Emmanuel Bellanger (Paris 1, CHS), Frédéric Bertrand (ENSAPB, Ipraus-Ausser), Florence Bourillon (UPEC, CRHEC), Laurent Coudroy de Lille (UPEC, Lab Urba), Cédric Feriel (Rennes 2, TEMPORA), Beatriz Fernandez Agueda (EHESS, Géographie-Cités) ; Corinne Jaquand (ENSAPB, Ipraus-Ausser), André Lortie (ENSAPB, Ipraus-Ausser), Clément Orillard (UPEC, Lab Urba), Alessandro Panzeri (post-doctorant LATTs, Labex Futurs Urbains) Frédéric Pousin (ENSAPB, Ipraus-Ausser), Nathalie Roseau (ENPC, LATTs), Loïc Vadelorge (UPEM, ACP).

Contacts

Alessandro Panzeri (ale.panzeri.archi@gmail.com) ;

Frédéric Pousin (frederic.pousin@wanadoo.fr) ;

Nathalie Roseau (nathalie.roseau@enpc.fr)

Programme

13h30 : Accueil et café

14h-14h30 : Introduction scientifique

Laurence Bassières (ensa La Villette, AHTTEP, UMR AUSser 3329)

Cédric Feriel (Rennes 2, EA Tempora)

Axe 1 – 14h30-16h30

Faire le diagnostic de la ville par l'esthétique

14h30-14h50

Valérie Dufoix (ensa Paris Belleville, IPRAUS, UMR AUSser 3329)

Pour un plus beau grand Paris. Les liens entre urbanisme, esthétique et morale dans les écrits de Jean Giraudoux.

Jean Giraudoux a produit de nombreux essais, conférences et articles sur ses représentations de Paris et de sa banlieue mais aussi sur sa vision d'un Paris futur. Le principal intérêt de ce corpus ne réside pas tant dans l'originalité des propos tenus qui sont largement partagés, ni dans leur importance quantitative un peu trompeuse, que dans le déploiement d'une pensée totale sur l'urbanisme et l'architecture. Dans ces écrits, il évoque notamment la notion de "droit urbain", qui serait le droit de tous à une bonne ville, à une ville saine, commode et esthétique. Ce rapport direct entre esthétique, confort de la ville et épanouissement des qualités morales et intellectuelles de ses habitants est au cœur de ses discours. Les questions architecturales et urbaines relèvent bien à la fois du domaine de la morale, de l'esthétique et de la responsabilité politique. Mais il ne s'attache pas seulement à décrire Paris et le Grand Paris, il pose un diagnostic, désigne des responsables et propose des «remèdes».

14h50-15h10

Arlette Auduc (Conservatrice en chef honoraire du patrimoine)

Le Grand Paris avant le Grand Paris : les plans d'extension et d'embellissement dans l'Entre-deux-guerres

Après la Première Guerre mondiale et les destructions qu'elle a entraînées, les lois du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 regroupées sous le nom de loi Cornudet imposent aux villes de plus de 10 000 habitants, aux villes sinistrées, aux stations climatiques et touristiques et aux « agglomérations présentant un caractère pittoresque, historique ou artistique », l'obligation de dresser un plan d'extension, d'embellissement et d'aménagement. En région parisienne Paris et toutes les villes du département de la Seine sont obligatoirement concernées, sous l'autorité du préfet de la Seine et de ses services.

La question de l'embellissement de ce premier Grand Paris, pose celle de l'articulation avec le service chargé de la protection des monuments et des sites. Le service des Monuments historiques n'est pas mentionné dans la loi mais très vite son avis est nécessaire : le directeur des beaux-Arts est membre de droit de la commission supérieure d'embellissement, d'extension et d'aménagement et un architecte en chef des monuments historiques y est aussi nommé. Leur volonté d'intervention se heurte à deux obstacles : les services municipaux concernés, comme ceux du ministère de l'intérieur sont peu préoccupés par le devenir des quartiers anciens et par les questions esthétiques, et les services des Beaux-arts pourtant les seuls dotés de compétences et de personnels en matière d'architecture restent dans une réflexion monumentale qui ne s'ouvre que difficilement à une réflexion urbaine. Ici aussi l'évolution esthétique de la ville n'est pas perçue comme un enjeu majeur. Pourtant, lorsque la commission des monuments historiques se voit systématiquement consultée pour les communes possédant des monuments protégés, et en Île-de-France, c'est la grande majorité, une réflexion s'engage sur les questions urbaines. Mais ce sont les services des sites qui sont les mieux armés pour une appréhension globale du territoire et la question paysagère est finalement celle qui se fera le plus entendre dans l'élaboration des plans d'aménagement.

Malgré la réticence des services, la démarche volontariste de Paul Léon, directeur des beaux-arts soutenue par certains parlementaires militants (Beauquier, Chastenot), prépare progressivement un élargissement de la politique de protection (abords, secteurs sauvegardés) et des avancées sur la nécessaire qualité architecturale à rechercher dans les plans d'aménagement.

15h10-15h30

Élise Guillerm (ensa Normandie, Unité de recherche ATE)

« Paris-Parallèle » : l'impossible programme d'action du Cercle d'études architecturales

Sous la terminologie du *Paris parallèle*, trente grands noms de l'architecture sont signataires, au début des années 1960, d'un appel, visant à créer aux portes de Paris « un ensemble cohérent, assez important pour le soustraire à l'attraction de l'ancien noyau » (*Le Monde*, 1961). La question de l'urbanisme parisien occupe alors tout particulièrement les réflexions du Cercle d'études architecturales, lieu de débat confraternel, à l'initiative de ce plaidoyer. A distance d'une proposition utopique, il s'agit de préfigurer des propositions institutionnelles en faveur du désengorgement de la capitale, comme de revendiquer le rôle des architectes dans de nouveaux desseins parisiens. Le Cercle y voit une pierre de touche pour se forger une doctrine et accroître son audience au cours des années 1960, dans un registre critique, sinon contestataire.

Discussion

Axe 2 – 16h30-18h30

Penser l'esthétique d'un plus grand Paris. Les institutions à l'œuvre.

16h30-16h50

Pauline Rossi (Commission du Vieux Paris, DAC, DHAAP)

L'habitat social et l'esthétique d'un plus Grand Paris (1919-1954).

L'entre-deux-guerres a été le cadre de réflexions particulièrement riches sur l'habitat social. La question de l'esthétique, contrairement à une idée répandue, n'a pas été éludée. Conscients de l'importance qu'avait cet élément dans le paysage urbain, maîtres d'œuvres et administration, en ont fait un objet de questionnement permanent. Habitations à bon marché (HBM) puis Habitations à Loyers Modérés (HLM) ont certes été pensés et réalisés en fonction de leur utilité, de leur localité, mais dans le but aussi de poursuivre la ville lumière sans en amoindrir la beauté. Parallèlement à des recherches urbaines novatrices, les recherches architecturales ont connu un glissement : le logement de masse remplaçant petit à petit le logement collectif dans les discours, l'éclectisme tardif et foisonnant des HBM a cédé face à une rigueur mathématique, un classicisme à la française, dont Michel Roux-Spitz sera, pour Paris, avec la complicité de la préfecture de la Seine, le maître à penser ; s'appuyant généreusement pour cela sur les recherches du lyonnais Tony Garnier. En ce sens, des années 1920 à 1950, la construction de l'emprise des fortifications puis, l'avènement des îlots de rénovation urbaine sont des expériences fondatrices pour l'esthétique d'un plus Grand Paris contemporain, qui ne prendra réellement son essor en dehors des frontières parisiennes que dans les décennies suivantes.

16h50-17h10

Karen Bowie (ensa Paris La Villette, UMR AUSser 3329)

Un regard sur l'expression architecturale des gares du "Grand Paris", 1837-2012. Entre image de marque et identité, paradoxes et interrogations.

17h10-17h30

Arnaud Passalacqua (Paris 7 Diderot, ICT)

Au-delà de Guimard, quelle place pour l'esthétique dans des réseaux fonctionnels ? La région parisienne et ses transports collectifs sur le temps long

S'ils sont souvent perçus comme moins centraux dans le fonctionnement des transports urbains que dans le monde de l'automobile, les enjeux esthétiques pèsent probablement plus qu'il n'y paraît dans la pratique et l'appropriation de ces réseaux par les citoyens, voire les touristes. En ce sens, ils jouent donc sûrement dans le poids politique de ces réseaux et dans le sort de leurs projets de développement, comme celui du Grand Paris. Cette communication envisagera d'une façon transversale les grands enjeux esthétiques qui concernent les transports collectifs en région parisienne. En offrant une perspective de temps long, elle croisera les différents systèmes qui assurent ou ont assuré la mobilité collective de l'agglomération et mettra en lumière les logiques communes ou différentes entre les réseaux souterrains et ceux de surface, du point de vue de l'esthétique, du dessin des espaces et du design des matériels. Un point plus spécial sera consacré au RER, puisque ce réseau peut faire l'objet de considérations riches sur ces enjeux esthétiques, tant au moment de sa création qu'au cours de son exploitation.

Discussion

Conclusion de la journée